

15417/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 janvier 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 janvier 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC
de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes